

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 17 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absentes représentées : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

Absents : M. GROSSO - S. BERBEZIER

8. Projet d'ombrières photovoltaïques du Stade à Marseillan (Annexe 2)

Dans le cadre de son engagement pour le développement durable, la commune de Marseillan a l'opportunité de prévoir l'installation d'ombrières photovoltaïques au niveau de l'avenue de Florensac.

Fortement exposé aux rayons du soleil, l'espace pourrait se doter d'ombrières de parking afin de protéger l'ensemble des véhicules de ces conditions climatiques et offrir aux usagers un confort de stationnement supplémentaire.

Ces ombrières photovoltaïques d'une emprise au sol totale de 1 700 m² permettront d'installer une puissance de 260 kWc d'énergie photovoltaïque. Deux types d'ombrières sont susceptibles d'être installées : des ombrières de 6m de rampant (couvrant une place de parking) et d'autres de 12m (couvrant deux places de parking face à face).

Le projet prévoit un loyer de 500 € de la dixième à la vingtième année et une redevance annuelle du parking de 10 % du chiffre d'affaires généré par la Centrale de la vingtième à la trentième année.

Dans cette configuration, le projet sera déposé à l'Appel d'Offre CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) à un tarif de 9,5 ct€/kWh.

Afin de contribuer à la recherche et au développement de la filière photovoltaïque mais aussi pour inscrire ce projet dans une démarche écoenvironnementale, le projet permettra d'installer plusieurs solutions innovantes. Des bornes de rechargement pour véhicules électriques seront créées, un système de récupération des eaux pluviales sera installé, un panneau d'informations sur la température extérieure, le vent, la température de la mer sera installé et alimenté par l'électricité photovoltaïque.

L'ensemble du projet est monté par le Groupe Générale du Solaire. Ce groupe est une société française et indépendante composée de 48 salariés. Elle développe, finance, construit et exploite des projets photovoltaïques.

Ainsi, le bureau d'études de Générale du Solaire, assurera le développement (études environnementales et techniques, définition du projet, obtention des autorisations administratives...), le financement, la réalisation puis l'exploitation et la maintenance des projets.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe du projet d'installation d'ombrières comme indiqué ci-dessus.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour le bail à trente ans sur la parcelle BC 256.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À LA MAJORITE
(1 abstention)

Valide le principe du projet d'installation d'ombrières comme indiqué ci-dessus.

Donne délégation de signature à M. le Maire pour le bail à trente ans sur la parcelle BC 256.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL



Par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Marc ROUVIER